Service			
Audition de		Heure	
Dans l'affaire			

☐ **La personne prévenue est informée de son droit de garder le silence, du fait que ses déclarations pourront être utilisées comme preuves, et qu'elle a le droit de se faire assister par un avocat. Elle prend acte que les indications fournies pourront être vérifiées auprès des autorités fédérales, cantonales et communales.**

☐ Interprète nécessaire (langue) ..... L'interprète est rendu/e attentif/ve aux conséquences d'une traduction sciemment fausse en vertu de l'art. 307 CP.

Prévenu(e) : h ☐ f ☐

1. Nom .....
2. Prénoms .....
3. Nom de naissance .....
4. Date de naissance / / (jj/mm/aa) .....
5. Lieu de naissance .....
6. Nationalité .....
7. Lieu d'origine .....
8. Statut de l'étranger .....
9. Permis valable jusqu'au .....
10. Parents .....
11. Profession .....
12. Employeur et lieu de travail .....
13. Etat civil .....
14. Conjoint .....
15. Enfants (avec année de naissance) .....

.....

16. NPA/Lieu .....
17. Rue .....
18. Election de domicile (si l'adresse est différente de celle indiquée ci-dessus) .....
19. Tél. privé ..... Tél. prof.

Tél. portable .....

20. Tutelle/
curatelle .....

Revenus et fortune

21. Travailleur/euse indépendant/e ☐
22. Salarié(e) ☐

22a Taux d'occupation en % .....
23. Femme/Homme au foyer ☐
(dans l'affirmative, il est nécessaire d'effectuer des vérifications / le revenu du concubin doit aussi être indiqué, ch. 27a).
24. Gains accessoires ☐
25. Sans emploi ☐
26. Autres ☐ préciser : .....

27. Revenu net (y compris la part du 13ème salaire)	CHF	par mois
27a. Revenu net du conjoint/concubin	CHF	par mois
28. Allocation chômage	CHF	par mois
29. Rente(s) / contributions d'entretien	CHF	par mois
30. Autres revenus	CHF	par mois
31. Fortune (supérieure à CHF 100'000.-) (sans biens immobiliers)	CHF	

32. Biens immobiliers : ☐ Lieu : .....
Valeur fiscale : .....

33. Obligation d'entretien : ☐	CHF	par mois

33a. à (personnes) :

34. Dettes :

a) Dettes hypothécaires (sans intérêts débiteurs) CHF
b) Autres dettes CHF
préciser : .....

Après lecture, persiste et signe : .....

Interprète (langue : .....) : .....

Lieu, date ..... Collaborateur/trice : .....

Contrôllé par groupe de travail mesure de la peine 07.03.2012

Adaptation de la mise en page et du contenu éditorial "personne prévenue" à la place de "l'inculpé", 15.06.2022 (fis)